

DECISION N° 2026 /66

Le Maire de Portes lès Valence,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique notamment l'article R2123-1 1°

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la demande de 3 devis auprès de 3 bureaux d'études techniques pour la réalisation d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire Voltaire de la commune de Portes Les Valence.

DECIDE

De signer le devis avec l'entreprise suivante : Cabinet COSTE et PERCHE

ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	MONTANT ETABLI SUIVANT DEVIS AYANT PERMIS DE SELECTIONNER LES CANDIDATS EN € HT
Cabinet COSTE et PERCHE	2 place Edmond Regnault NOVALPARC 26000 VALENCE	38 850 € HT

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes lès Valence, le 22/04/2026

Geneviève GIRARD
Maire de PORTES LES VALENCE

